

575

Domaine public

Les moineaux
et l'artillerie

Les communistes suisses, en guise de cadeau de fin d'année, se sont donc vu attribuer par le Conseil fédéral un brevet de subversion.

Les méchantes langues noteront que ce parti, à la fois marginal par son poids politique et très typé dans le paysage politique helvétique, avait bien besoin de ce coup de pouce pour retrouver une identité «révolutionnaire».

Faire surveiller les membres et les activités du Parti suisse du travail, c'est perdre du temps et de l'argent, objectera-t-on peut-être. Oui, mais moins que si l'on s'avisait de dénoncer et de mettre au pas les groupes et les individus qui mettent réellement en danger nos institutions, qui jour après jour «déstabilisent» notre système en toute impunité!

Dans ce sens, le Conseil fédéral fait preuve d'un sens développé de l'économie et du risque calculé. Point donc de déclaration de guerre au monde bancaire et à son secret organisé, aux multinationales qui donnent de la Suisse une sinistre image dans le tiers monde, aux promoteurs immobiliers qui parquent une partie de la population au bord des autoroutes et des aéroports, aux grands de la chimie qui ridiculisent les embryons de législations consacrées par exemple à la protection des eaux, aux fraudeurs du fisc sans lesquels le stérile débat sur les finances fédérales serait sans objet, aux cartels de tous genres qui contribuent à la hausse du coût de la vie tout en se gargarisant de la libre concurrence.

Pas de coup de semonce lorsque Hans Schaffner, ancien conseiller fédéral, défend en toute impunité le point de vue des géants de l'économie privée au sein de la commission de l'ONU chargée de discipliner les multinationales. Une suspension de fonction, mais avec salaire versé, pour le colonel Bachmann, un incapable qui faisait joujou avec les services secrets helvétiques. Et la liste n'est de loin pas close.

Entrer en matière sur ces véritables mises en cause du crédit suisse, c'est manifestement hors de portée du Conseil fédéral.

Alors l'exécutif central se contente du petit gibier. Et pour tirer des moineaux et pour donner le change (?), il sort sa grosse artillerie. Le sens du ridicule se perd.

Dans le même temps, le Conseil national fait sa crise d'autorité.

Les députés, sachant pourtant bien que nul terroriste ne reculera devant le risque d'une lourde peine — l'effet dissuasif du droit pénal est nul pour celui qui a choisi le crime — tapent du pied et durcissent les peines. Au passage, ils créent même des délits vagues dont on ignore les limites, et qui plus est à quelle sorte de délinquants ou de criminels ils pourront être imputés (les jeunes manifestants de ces derniers mois n'ont manifestement pas été oubliés et ce ne sont pas seulement les casseurs de vitrines qui sont visés). Là aussi le pouvoir politique tire de grosses cartouches. Le bruit remplace la réflexion et calme les craintes.

DOMAINE PUBLIC

Encore merci!

Toujours à votre disposition pour faire parvenir «Domaine Public» «à l'essai», gratuitement, pendant quelques semaines, à des amis ou connaissances à qui vous voudriez du bien en ce début d'année! Et merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont déjà retourné, dûment remplie, la petite formule que nous avons envoyée à tous les abonnés en décembre dernier: les envois systématiques ont commencé dès DP 571.

PS. Que de temps gagné pour l'administration du journal et de frais de rappels épargnés si vous régliez dans les meilleurs délais votre abonnement pour 1981...

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 575 15 janvier 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffly

Un rapport confidentiel

Votre article «Politique agricole: trente ans après la loi» paru dans «Domaine Public» le 4 décembre 1980 nous oblige à intervenir auprès de votre rédaction pour vous faire part de notre étonnement concernant le rapport confidentiel que vous citez et que vous résumez d'une manière parcimonieuse. Ce dernier a été distribué aux membres du Comité directeur de l'USP et envoyé à tous les secrétaires des Unions cantonales de paysans. Ceci pour le soumettre à l'examen de personnes compétentes et représentatives des milieux de notre agriculture. Depuis lors, ce document a subi une nouvelle mise à jour qui remet en question la version originale à cause de la nouvelle législation sur le blé par exemple et d'autres données d'importance capitale pour notre service scientifique. La discussion va bon

train à l'intérieur de nos organes. Après les réactions émotives et les débats contradictoires, l'examen minutieux de ce rapport suit son cours. En fait, ce rapport n'a rien d'une bombe à retardement comme vous le dites dans votre article. Il a été établi sur une base consultative et conformément à une tradition démocratique libérale bien établie. De cette consultation, les objectifs fondamentaux de notre agriculture devraient en ressortir vainqueurs.

Votre résumé et votre critique passent malheureusement à côté de ces préoccupations. Pour appuyer vos allégations parcimonieuses, vous citez notre publication. Est-ce que cela fait partie de vos méthodes de travail? S'il s'agit d'un malentendu, dites-le nous et dites-nous s.v.p. comment vous sont parvenues vos informations sur notre rapport ou comment, le cas échéant, se fait-il que notre rapport se trouve chez vous?

Union Suisse des Paysans
J.-P. Maillard, service de l'information

RÉPONSE

La discussion va bon train

N'insistons pas sur le ton très peu «public relations» de l'USP, qui prend manifestement davantage le terme information au sens policier et inquisiteur qu'il a en anglais que dans l'acception plus positive que nous lui donnons en français. Ceci dit, quelques remarques:

- Dans sa lettre, l'USP ne fait allusion qu'à l'un des deux documents inédits évoqués dans DP du 4 décembre, oubliant l'étude à paraître de Bruno Altermatt pour concentrer son attention sur le fameux rapport de mars 1979 du Secrétariat des paysans sur «La disparité des revenus dans l'agriculture suisse».

- A propos de ce document, on ne comprend pas si l'USP est davantage étonnée que ce rapport qualifié de confidentiel nous soit parvenu, ou que nous

le résumions brièvement (le rapport fait 128 pages et DP lui consacre deux colonnes).

- S'agissant de nos sources, que d'une manière particulièrement arrogante et contraire à la déontologie journalistique la plus primitive l'USP nous demande de livrer, disons qu'avec le développement des techniques de reprographie la distribution d'une cinquantaine d'exemplaires d'un document même — et surtout — confidentiel constitue un risque évident, et pas seulement dans les affaires militaires (voir Georg Nef, agriculteur et sergent).

- Même si nous n'avions pas en main la version originale et complète du rapport sur les disparités de revenus, nous aurions pu nous en faire une idée assez précise en lisant la presse suisse alémanique (voir par exemple le «Bund» du 12.8.80 et la «Basler Zeitung» du 15.11.80). Depuis lors, comme le dit l'USP, la discussion va d'ailleurs bon train dans la presse agricole (voir les longs articles de Jacques Janin dans «La Terre romande» du 20.12.1980).

- Dans tous ces articles, il est clairement question des très vives discussions au sein des organisations paysannes à propos des prix différentiels, en faveur desquels nous avons déjà plusieurs fois pris position (DP 336, 454, 562).

Un système dégressif de rémunération aurait évidemment pour effet de modifier la répartition du produit brut de l'agriculture en faveur des plus petits exploitants; en d'autres termes, de faire payer les correctifs de la politique agricole, non seulement par les consommateurs et les contribuables, mais aussi par les agriculteurs (de plaine avec plus de 30 ha. de surface cultivable) auxquels cette politique agricole bénéficie aujourd'hui principalement.

- Enfin il est aussi piquant de constater que la modification de la loi sur le blé, à propos de laquelle une procédure de consultation vient seulement d'être organisée, soit l'occasion d'un retard supplémentaire à la publication du rapport terminé en mars 79 sur une matière — la rémunération et indirectement l'orientation de la politique agricole — qui a subi depuis lors pas mal de modifications aussi «démodantes» que le futur nouveau régime du blé.

CHAÎNE NUCLÉAIRE

Brouillards sur La Hague

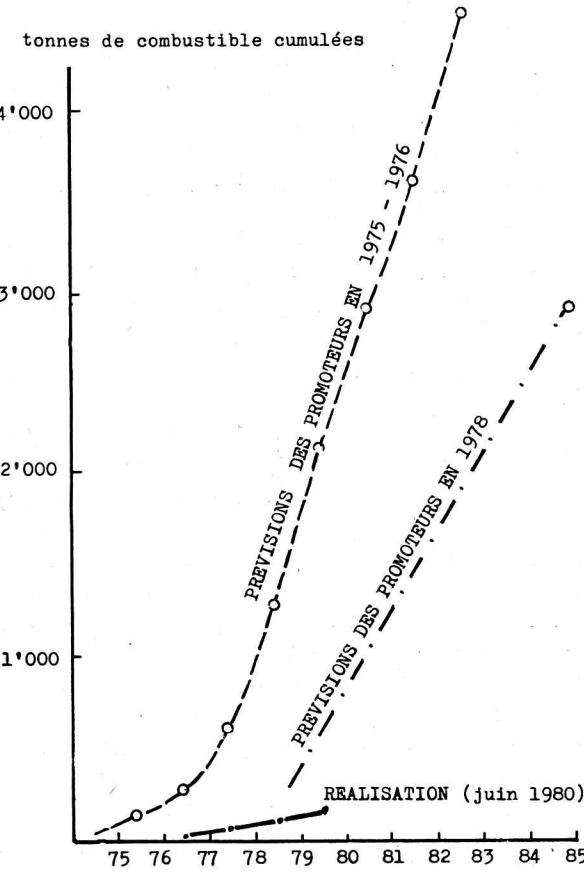
La Suisse compte-t-elle vraiment sur l'usine de retraitement de La Hague pour prendre en charge ses déchets radioactifs? Et dans ce cas, se tient-elle informée des possibilités réelles de «travail» des installations françaises? Ces questions ont une importance cruciale qui ne date du reste pas des derniers «pépins» enregistrés par la direction de La Hague: cette usine, quand bien même elle fonctionne à l'étranger, fait partie intégrante de la «chaîne nucléaire» helvétique. Si La Hague ne remplit pas sa mission, toute la controverse sur l'entreposage des déchets radioactifs dans notre

pays devient sans objet: avant de penser à entreposer, il faut retraiter... Le moindre doute sur l'efficacité des techniques françaises et la plus élémentaire prudence commandent que la Suisse arrête la production de déchets. Or du côté français, on ne brille pas par la qualité de l'information et la transparence. Quelques points de repères.

La semaine dernière, un incendie éclate à l'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague en Normandie. Alors se déroule un scénario classique:

- La direction (qui refuse d'informer): «Ne vous en faites pas, rien de grave.»
- Les ouvriers: «On nous cache quelque chose; l'accident est plus important qu'on ne le dit.»

LA HAGUE: LES PRÉVISIONS ET LES RÉALITÉS



— La direction: «Mais non, mais non, notre usine n'est pas plus dangereuse qu'une usine de prêt-à-porter féminin (sic). C'est encore les écologistes qui vous bourrent la tasse.»

Tout ne marche peut-être pas si bien que ça dans cette fameuse usine. La revue très sérieuse «La Recherche» (n° 111) a publié le petit graphique ci-contre, dans un article signé F. David et J.-P. Schapira, deux affreux écolos, mais cependant chercheurs en physique nucléaire au CNRS.

Les premières prévisions ont été rendues publiques au Forum atomique européen, à Madrid, en mai 1976. Elaborées par la COGEMA qui est responsable de l'usine de La Hague, elles prévoyaient d'arriver à retraiter 800 tonnes de déchets par an dès 1978, ce qui donnait pour 1980 un total de 2100 tonnes de déchets retraités depuis le début de l'usine. Au vu des médiocres résultats obtenus, la COGEMA corrigeait le tir en 1978 et annonçait qu'en 1985 l'usine aurait retraité 3000 tonnes. Ce n'était plus les lendemains qui chantaient, c'était les surlendemain... Or en tout et pour tout cette usine avait retraité 145 tonnes de déchets au milieu de 1980: moins du 10% des promesses vieilles de cinq ans! Pensez qu'un réacteur de 1000 MWe (Gösgen) produit annuellement 30 tonnes de déchets à retraiter: les réserves mondiales sont bien supérieures à 10 000 tonnes.

Ces piètres résultats de l'usine de La Hague sont évidemment dus à de petits incidents que les écologistes, ces pelés, ces galeux, prennent plaisir à monter en épingle. Vous imaginez, vous, un directeur d'usine de prêt-à-porter féminin qui promet à son conseil d'administration une production de 2 millions de robes et qui n'arrive pas à en livrer deux cent mille? Et qui aurait de plus le souffle de dire qu'il a eu de petits pépins que de méchants calomniateurs montent en épingle?..

On se demande quel mobile peut bien pousser des ingénieurs à rendre publiques de telles prévisions. Comme toujours, il y a deux possibilités: ou bien... ou bien. Ou bien ils croient à leurs prévisions et les faits démontrent qu'ils ne connaissent rien des capacités futures de leur technologie; il

faut rapidement les virer tout comme on empêche qu'un enfant joue avec des obus non explosés et ceci surtout autour de la table familiale. Ou bien ces ingénieurs savent parfaitement que leurs prévisions ne valent pas pipette et ils les publient pour faire croire que leur technologie est au point. Dans ce cas il faut les juger et les condamner pour abus de confiance patent: leurs successeurs en prendront de la graine et feront des prévisions à très long terme. Le processus est amorcé et le prochain programme nous dira sans doute: l'usine aura retraité 15 000 tonnes en 2040! Qu'est-ce qu'on parie?

En matière nucléaire, le contentieux franco-suisse ne se limite pas à La Hague. On sait par exemple quels dangers les installations du surrégénérateur de Creys-Malville font courir à la région genevoise. Cette question de l'implantation de centrales nucléaires à proximité des zones frontalières (une spécialité de la France qui se trouve également en conflit avec la Belgique, la RFA et le Luxembourg à propos des projets de Chooz, de Gravelines et Cattenom) a été évoquée au Parlement européen. Et pour la première fois, cet organisme a reconnu la légitimité de certaines craintes face au développement de l'énergie nucléaire: le 20 novembre dernier, les députés adoptaient une résolution selon laquelle les populations dont les frontières sont menacées par l'implantation de nouvelles centrales devraient être consultées; dans la foulée, ils se prononçaient pour une stricte réglementation en matière d'information (chaque pays est dans l'obligation d'une part d'informer ses voisins des éventuels accidents survenus dans une de ses installations nucléaires, et d'autre part d'informer constamment les populations concernées de l'ampleur des mesures de sécurité). A propos de Malville, la Suisse prendra-t-elle le train de la CEE et demandera-t-elle des comptes au gouvernement français au nom de la région frontalière genevoise?

Le Tribunal fédéral et les quais de Montreux

Nous avons relaté dans DP (N° 555, 10.8.1980) comment «Sauver Montreux» avait tenté de s'opposer à l'enlaidissement des quais de Montreux par un projet d'extension de la Maison des Congrès particulièrement mal conçu, concocté par la Municipalité et approuvé, un peu par défaut, par un Conseil communal endormi.

Un recours à la Commission cantonale avait abouti à une condamnation de «Sauver Montreux». Cette condamnation était cependant assortie de considérants laissant percevoir une certaine gêne. En effet, la commission cantonale donnait raison à «Sauver Montreux» sur le fond en déclarant que le projet litigieux est mal conçu et causera une dégradation indéniable du site. La commission déclare même qu'elle n'aurait pas eu d'hésitation à condamner le projet litigieux mais que cela lui était impossible en vertu d'une jurisprudence du Tribunal fédéral. Cette jurisprudence, établie en 1974, dit en substance que l'on ne saurait s'opposer à un projet de construction établi en vertu d'un plan de quartier récent, même si ce projet est mal conçu et affreux. Il suffit qu'il soit conforme au plan de quartier pour être acceptable contre toute esthétique. Soit dit en passant, cette jurisprudence émascule complètement l'article 57 de la loi sur l'aménagement du territoire (LCAT), article qui stipule justement que les citoyens ont le droit de s'opposer à des constructions si celles-ci sont inesthétiques et déplaisantes.

En bonne logique «Sauver Montreux» s'est alors adressé au Tribunal fédéral: puisque le projet litigieux est reconnu inesthétique et condamnable de ce fait en vertu de l'article 57 LCAT, mais que cet article n'a plus force de loi en vertu d'une jurisprudence qui vous est due, soyez assez bons, Messieurs les Juges fédéraux, pour réfléchir à nouveau à cette jurisprudence et éventuellement la mettre en cause. Après tout, vous l'avez établie en 1974, à une épo-

que où l'on croyait nécessaire de relancer la construction. Mais aujourd'hui l'enlaidissement des sites a certainement atteint, en particulier à Montreux, une cote alarmante et peut-être serait-il judicieux de redonner à l'article 57 LCAT sa force de loi.

Le Tribunal fédéral s'est considérablement simplifié la réflexion. Il a déclaré simplement que le recours de «Sauver Montreux» était irrecevable. Il s'est donné cependant la peine de chercher dans les règlements ceux qui lui permettaient de justifier cette irrecevabilité. C'est sûrement plus facile que de se pencher sur le fond du problème, même si c'est plus fastidieux. Et puis cela permet d'éviter de mettre en cause son infaillibilité.

Voilà. Montreux aura donc l'extension de sa Maison de Congrès telle que projetée par la Municipalité. «Sauver Montreux» est condamné aux dépens même si on lui reconnaît d'avoir raison sur le fond. En Suisse, judiciaire rime avec affaires.

Et la Municipalité va pouvoir combler le lac devant l'extension de la Maison des Congrès de manière à éloigner les quais de la sinistre façade de 80 m de long que cette extension imposera aux promeneurs. Cette proposition est parfaitement schizophrène mais permettra, à n'en pas douter, de faire des affaires supplémentaires. Merci «Sauver Montreux».

Pierre Lehmann

NB. Pour plus de précision, la commission cantonale de recours s'exprimait de la façon suivante dans le prononcé évoqué plus haut, avant de rejeter le recours de «Sauver Montreux»: «(...) Il est certes très regrettable que le plan d'extension partiel autorise des constructions si près du Quai de Vernex. Même si elle n'est pas très élevée, la galette projetée cachera partiellement la vue que l'on a depuis le quai sur les montagnes dominant Montreux. En outre, il n'aurait pas été techniquement ni architecturalement difficile de mieux respecter cette vue, en reprenant et prolongeant l'alignement de l'actuelle Maison des Congrès.»

DÉPENDANCE

Genève: la fragilité d'un canton riche

1974-1978, les difficultés économiques amènent une partie de la droite genevoise à surmonter son traditionnel refus d'une politique économique et qui plus est d'une politique économique cantonale.

Au Grand Conseil genevois, un socialiste et un radical proche des milieux de l'industrie présentent presque simultanément deux projets visant l'un et l'autre à la création d'une agence cantonale de financement. Cet organisme devrait appuyer le développement des petites et moyennes entreprises les plus prometteuses et pallier ainsi l'indifférence que manifestent à leur endroit les grandes banques zurichoises et bâloises. Le but: maintenir, puis développer un secteur économique indépendant de la Suisse alémanique et de l'étranger.

Aujourd'hui, la grande peur est passée et M. Alain Borner, le conseiller d'Etat radical chargé de l'économie publique, vient de manifester sa confiance dans la solidité retrouvée de l'économie genevoise. Donc, nul besoin d'une agence de financement! Il suffit ici de mettre sur pied une commission (une de plus!), intitulée (pompeusement) «Office pour le développement de l'économie du canton de Genève» et qui réunira une fois de plus tout ce que Genève compte d'éminences politiques, patronales ou syndicales.

Au cœur du débat entre partisans et opposants d'une politique économique, l'idée d'une autonomie économique relative dans le cadre cantonal.

Les premiers ne se contentent pas de constater que la machine tourne, à plein rendement ou presque; ils s'inquiètent de voir les centres de

décision se situer pour l'essentiel à l'extérieur du canton.

Au moment où apparaissent les difficultés, on le sait, les secteurs dépendant de l'extérieur deviennent très fragiles. Ce n'est pas un hasard si, pendant les années 1975 à 1979, les plus importantes entreprises de l'industrie genevoise, liées pour l'essentiel à la Suisse alémanique, ont perdu plus de 2500 postes de travail sur un total d'un peu plus de 11 500.

DEUX TYPES D'EMPLOIS

La confiance manifestée par M. Borner s'étend manifestement au degré d'«autonomie» du canton: c'est avec satisfaction que le conseiller d'Etat a présenté une étude du service cantonal de la statistique fixant que l'emprise «extérieure» ne concerne que 34,1% des emplois. Sans vouloir jouer les rabat-joie, il faut admettre que la «dépendance» n'est pas une notion simple et que le diagnostic de M. Borner est vraiment un peu court.

Pour apprécier l'influence de cette fameuse dépendance sur l'emploi — c'est là l'aspect essentiel de la réflexion — il faut distinguer entre deux types d'activités: «grosso modo», d'une part les emplois suscités par des entreprises créatrices de revenus — grâce à l'exportation de produits ou de services sur les marchés extérieurs — et d'autre part les emplois qui consomment, sur le marché intérieur, les revenus ainsi créés.

Les entreprises de la première catégorie sont par définition plus dynamiques, car la concurrence sur les marchés extérieurs exige des produits incluant une technologie avancée ou des services fondés sur une information rare. En cas de contraction de la production, les notions d'indépendance ou de dépendance prennent dans ce secteur une importance capitale: les entreprises multinationales ou multicantonales ont ten-

dance à privilégier les lieux de production situés dans le canton ou le pays d'origine de l'entreprise mère. Un cas typique: l'industrie genevoise des machines, une fois de plus.

Rien de tel avec le secteur domestique, dont les emplois sont liés à l'endroit où l'activité s'exerce, comme dans le commerce de détail, le bâtiment, l'hôtellerie ou la restauration.

Or c'est «malheureusement» dans ces secteurs-là que l'indépendance genevoise est la plus grande, alors que la tendance est inverse dans les secteurs exportateurs: machines et appareils, banques, commerces de gros, assurances, recherche et aménagement.

On voit tout de suite que le mélange des données relatives à ces deux types bien distincts d'emplois, la production d'un pourcentage commun assorti de conclusions péremptoires tient davantage de l'équilibrisme et de la poudre aux yeux que de l'analyse scientifique.

En fait du reste, le déséquilibre que nous venons de constater est encore renforcé par un autre aspect du phénomène mis en lumière par les calculs du bureau genevois de statistique: à l'intérieur de chaque secteur, le taux de «dépendance» est en général plus important pour les grandes entreprises, celles qui comptent plus de cent emplois. Etant donné l'ampleur de la soustraction, cela signifie que des petites et moyennes entreprises genevoises, actives dans un domaine créateur de revenus, sont en réalité complètement dépendantes de centres de décision extérieurs au canton.

On l'a dit: dépendance et indépendance sont des critères essentiels lorsqu'on parle d'emplois. Et cela va loin: la banque, à Genève, «dépendante» dans sa majorité, influence l'ensemble de la vie économique genevoise; ce n'est pas un hasard si la restructuration de la vie économique cantonale s'est accompagnée d'une mainmise croissante de la Suisse alémanique, du triangle Zurich-Baden-Bâle.

La «crise» de 1974-1979 semble dans notre pays dépassée, aujourd'hui; pour beaucoup elle n'a représenté qu'une récession parmi d'autres. Au-delà de la restructuration qu'elle a imposée à l'économie, elle apparaît à l'observateur attentif comme l'occasion — pour ne pas dire la cause — d'une véritable mutation qui a encore renforcé le dynamisme de l'économie suisse alémanique par rapport à une Suisse romande toujours plus fragile.

Le phénomène de dépendance n'est du reste pas ici seul en question: à Genève, il s'accompagne d'un accroissement constant du secteur tertiaire au détriment d'un secondaire traditionnellement important. Or nul n'a intérêt, à moyen et long terme, à mettre tous ses œufs dans le même panier.

UN SIGNE D'IMPUISSANCE

La situation actuelle que certains trouvent rassurante peut déboucher demain sur des difficultés et des tensions qui remettront en cause le fédéralisme bien plus profondément que ne l'a fait la ceinture de sécurité.

Mettre la Suisse alémanique au banc des accusés serait un signe d'impuissance. Les responsables de cet état de fait sont les Suisses romands, les responsables politiques comme les cercles dirigeants de l'industrie, qui par manque de courage et d'imagination sont incapables de lancer une riposte adaptée. Le refus d'une politique économique, fondée — c'est un minimum — sur un encouragement des collectivités publiques aux entreprises les plus prometteuses, met une fois de plus en lumière le fédéralisme de pacotille qui est celui de la droite. A Genève, cette absence de volonté se double de la faiblesse personnelle de ceux qui, depuis des décennies, ont la responsabilité du département dit de «l'économie publique». Ici comme ailleurs, le réveil s'annonce douloureux.

POINT DE VUE

Le pèlerin poète est mort à Murcie

Comment dire?

Il avait quelque chose d'un peu effrayant, de trop lointain, de trop vaste. Quelque chose qui nous *dépassait* — nous obligeant à mettre à vif nos vides, à jour nos inconséquences.

Comment dire?

Il *imposait* le respect.

Non... justement: il *n'imposait jamais*. Il respectait, choses et vivants, si librement, si profondément, si religieusement qu'il était comme impossible de ne pas le respecter, lui, Lanza del Vasto.

Comment dire?

La première fois que je l'ai vu, c'était à La Chaux-de-Fonds — vers 1960, je crois.

Nous l'avions invité — nous: un petit «groupe œcuménique» de collégiens — à venir nous parler de l'Inde, de Gandhi, de la non-violence. Ses propos, je les ai oubliés.

Je me souviens très clairement, en revanche, du *calme* — même dans la véhémence — que portait en lui et rayonnait ce grand bonhomme à

barbe blanche, à cheveux fous, dans son vêtement ample dont il avait tissé lui-même l'étoffe de laine brune.

Souvent, il s'arrêtait, laissait une phrase en suspens, fermait les yeux.

Et le silence n'était pas vide. Le silence ne pesait pas. Le silence n'était pas une interruption mais la respiration même d'une pensée et sa suite. Le silence survenait comme une évidence, une nécessité.

Je l'ai revu plusieurs fois encore, ailleurs.

Et chaque fois, cette même impression d'être face à un homme qui ne veut, qui ne reconnaît que l'éternité et l'absolu comme unités de mesure, comme seules unités possibles.

Mais chaque fois aussi, un sentiment de malaise, presque de solitude: d'être, moi, trop petit, trop minable, trop grossier, en deçà de ces mots que l'on sentait, chez lui, chargés d'une formidable expérience, arrivés d'une longue route et d'une incessante méditation.

* * *

Lanza del Vasto est mort. Il se savait — mieux que quiconque, parce que poète — de passage. Mais l'œuvre subsiste. Non seulement les livres — inséparables de sa vie — mais aussi, mais surtout ce qu'il considérait comme l'essentiel: la

communauté de l'Arche, qu'il fonda en 1948.

On pensera ce qu'on voudra du syncrétisme religieux et mystique de l'auteur du «Pèlerinage aux sources».

Il faut pourtant lui reconnaître une cohérence, une ampleur et une profondeur rares.

Plus que cela: une *qualité humaine* dont la vie de del Vasto fut comme la *preuve expérimentale*.

On peut chercher, interroger ceux qui l'ont bien connu: jamais Lanza del Vasto ne se laissa récupérer par quiconque, jamais il n'utilisa, pour devenir gourou célèbre, les modes du temps.

Il allait son chemin.

Prophète?

Sans doute, si est prophète celui qui remet au jour des évidences oubliées, obscurcies.

Sûrement pas — si est prophète celui qui veut ou annonce du *nouveau*. Lanza del Vasto croyait — bien plus que tous les rationalistes — à *l'expérience*. L'expérience vécue, la démonstration probante. «Ecologiste mystique», lui? Cela n'a pas de sens.

Par de multiples aspects, la Règle de la Commu-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Souvenirs de Diggelmann

Encore une histoire (américaine) de Peverelli, le directeur du «Guet»:

C'est un médecin de New York, qui fait venir un plombier pour réparer sa tuyauterie. L'homme de l'art déploie sa trousse, se met au travail et répare en deux heures, deux heures et demie... Puis présente sa note: *deux cent cinquante dollars!*

«Deux cent cinquante dollars? Vous vous moquez de moi? Pour deux ou trois heures de travail? Moi,

tout médecin que je suis, jamais je n'oserais demander deux cent cinquante dollars...»

Alors le plombier, avec un bel aplomb — c'est le cas de le dire: «Eh bien voyez-vous, moi non plus, je n'aurais jamais osé demander deux cent cinquante dollars — du temps que j'étais médecin!»

La même histoire, version vaudoise, sous forme de devinette: Un café, «entre Denges et Denezys». Devant le café, une VW et quelques Mercedes... Qu'est-ce que c'est? — C'est le vétérinaire, ou le médecin, qui est venu donner une conférence, et les paysans des environs venus pour l'écouter!

A propos de livres:

Passé les vacances à lire les dernières œuvres de

Diggelmann, disparu voici quelques mois: *Der Reiche stirbt* (1977), *Das Mädchen im Distelwind* (1978), *Filippinis Garten* (1978), et les articles de combat — nos combats — de *Feststellungen* (1978), et l'admirable *Schatten*, journal d'une maladie, qui va paraître en français aux éditions Zoé (1979), et les non moins admirables récits posthumes de *Spaziergänge auf der Margareteninsel*, écrites alors que le romancier se savait condamné... Problèmes du couple, conflit des générations, approche de la mort — rien qui ne nous concerne *directement*, exprimés avec une parfaite économie de moyens, une simplicité et tout à la fois une grandeur incomparables.

nauté de l'Arche — cette «famille de familles» — est proche de celle des Bénédictins. Or, la Règle de Saint-Benoît résiste, admirablement, depuis quinze siècles...

(Sociologues et politologues feraient d'ailleurs bien de se pencher sur les «constitutions ecclésiastiques» d'un certain nombre d'Ordres religieux. Autonomie de la communauté, décentralisation du pouvoir, fédéralisme, autogestion... sont à mille lieues d'être des utopies! Ce sont même les seules formes d'organisation sociale et politique qui aient résisté au temps.)

* * *

Mais bref.

Les œuvres de del Vasto sont là.¹ Inutile d'en dire plus, de commenter, de résumer. Voici également l'adresse de la communauté de l'Arche: La Borie Noble — Ceilhes — 34260 Le Bousquet d'Orb (Hérault). France.

Et n'oubliez pas le salut de votre âme.

Gil Stauffer

¹ Aux Editions Denoël (et certains en Livres de Poche).

Encore à propos de livres.

Aux éditions de l'Aire-Journal de Genève, *L'arrache-plume*. Chroniques de littérature romande 1965-1980, de Georges Anex.

Etonnant Georges Anex! Plus que de «chroniques», il s'agit ici de re-crétations, l'auteur étant l'un des très rares critiques — d'ici et même de France — à avoir sa voix, son style, son écriture, qui lui permettent, dans ses meilleurs textes, une sorte de collaboration sympathique avec l'écrivain dont il parle. Je dirais qu'il a ses «charmes», pour employer le terme de Valéry. Ceci ne va pas sans un léger inconvénient: si séduisantes ses chroni-

ques, si enjôleuses qu'il gagne la partie aussi bien en parlant (le plus souvent) de maîtres-livres — et c'est Corinna Bille, Catherine Colomb, Cherpillod, Haldas, Mercanton, Pinget, Alice Rivaz, Gustave Roud et beaucoup d'autres — que lorsqu'il condescend (fort rarement) à présenter des navets!

Ainsi voit-on des critiques d'art parler indifféremment de Soutter ou de Gleyre, toujours également persuasifs!

J. C.

SANTÉ

Une autre voix chez les médecins

Conflit entre caisses-maladie et médecins à Genève. Aujourd'hui les négociations sont au point mort et, en l'absence d'une nouvelle convention, les assurés de la «classe II», soit la plus grande partie des membres des caisses-maladie, devront peut-être payer des notes d'honoraire dépassant largement le montant remboursé par leur caisse.

Conférences de presse et communiqués: les parties en présence se sont vigoureusement expliquées en public ces derniers jours. L'événement, dans ce conflit, c'est l'affirmation, du côté des médecins, d'une voix divergente, d'une voix qui défend des positions qui vont au-delà de la simple défense d'intérêts corporatistes, la voix de l'Association des médecins progressistes qui, il faut le dire, n'a reçu que quelques maigres échos dans la presse traditionnelle.

UNE MINORITÉ DE «REQUINS BLANCS»

Ci-dessous, le diagnostic de cette association que nos lecteurs mettront en perspective du travail consacré aux subventions à l'assurance-maladie que nous venons de publier dans ces colonnes (DP 572

et 573). La démonstration est genevoise, mais les enjeux qu'elle recouvre touchent à l'organisation de la santé en général dans notre pays:

Après l'introduction d'une franchise systématique pour toute nouvelle feuille maladie, l'introduction l'an dernier de la taxe hospitalière de Fr. 15. — et des hausses récentes de cotisations allant jusqu'à 20%, la couverture des frais se réduit comme une peau de chagrin pour la plupart des patients.

Le bureau de l'Association des médecins de Genève a monté ce coup de force dès décembre 1980, après avoir présenté à ses membres la situation économique des médecins de manière unilatérale, sans jamais présenter le point de vue des caisses-maladie. Il a fait signer à ses membres un chèque en blanc pour des revendications financières qui ne prennent aucunement en compte l'inflation des frais de santé pour la collectivité.

Les augmentations sont les suivantes:

— consultations et visites: + 43% par rapport à 1979;

— prestations techniques: hausse globale de 3,5%.

Ces hausses tarifaires sont même supérieures aux plus fortes demandes des médecins lors des négociations de 1979 avec les caisses-maladie.

L'Etat osera-t-il capituler devant une revendication à caractère hautement inflationniste, alors que le volume des honoraires médicaux croît déjà chaque année de 7 à 8%, sans que les tarifs changent, du fait de l'augmentation du nombre de praticiens, d'un recours plus extensif à des techniques onéreuses et de la manipulation des tarifs par «une minorité de requins blancs» encore intouchable.

Notre association dénonce une telle nouvelle hausse des frais médicaux ambulatoire: le volume global des dépenses pour les frais médicaux et pharmaceutiques ne doit en aucune manière augmenter, seule la répartition doit changer.

Faut-il brûler Zurich?

Faut-il brûler Zurich? La question à ne pas poser. Mais qui comprend ce qui se passe dans la plus grande ville de Suisse? Qui prend assez au sérieux le mouvement des «jeunes» pour réfléchir à ses implications au-delà de la répression pure et simple ou du je-m'en-foutisme individuel? On a assez dit que la confrontation systématique voulue par des minorités est révélatrice d'un désarroi profond qui n'a pas son pareil ailleurs dans notre pays. De l'autre côté, derrière les casques, les matraques et les gaz lacrymogènes, le désarroi et la peur de l'avenir sont probablement aussi intenses; mais là, on a les moyens de camoufler ses doutes sous des appels à l'ordre et à la discipline, garants du «statu quo», pour ne pas dire du retour aux vraies valeurs de la loi du plus fort.

Restent les vitrines couvertes de planches qu'il est bien inutile de faire disparaître entre deux affrontements dans la rue. Et cette prolifération d'imprécations en tous genres, d'anathèmes définitifs: voyez le Parti radical qui couvre d'injures, par voie de presse et sous la forme d'annonces payantes, les socialistes, sources de tous les maux, dans leur façon maladroite de tendre la main aux hors-la-loi. Une droite de plus en plus sûre de son bon droit, mais qui a renoncé — impuissance et arrogance — à rechercher le dialogue avec les «autres». En fait, de la droite à la gauche, les événements ont disqualifié les partis politiques: ni courroies de transmission, ni porteurs d'imaginaires nouvelles, les voilà réduits à leur plus simple expression de réservoirs d'hommes ou de femmes destinés à occuper des «postes de responsabilité».

Zurich face au reste de la Suisse. La désintégration n'a pas encore fait tache d'huile. Mais sera-ce pour demain ou après-demain? On savait qu'une sorte d'inflation économique et financière descendait des bords de la Limmat sur tout le reste du pays (cherchez un appartement à Zurich et vous com-

prendrez ce qu'est le coût de la vie dans une riche métropole); faut-il s'attendre à une autre vague d'inflation, politique et sociale celle-là, durcissant toutes les confrontations, raidissant tous les fronts, figeant tous les rapports de forces (la très grande majorité des plaintes contre la SSR ont été lancées dans la région zurichoise, par exemple)? En Suisse romande, les «libéraux», sur la voie tracée par les groupements patronaux, ont déjà pris ce train-là.

Et pendant ce temps, les autorités zurichoises continuent de féliciter publiquement les nouveaux époux, souhaitent beaucoup de bonheur aux nouveau-nés dans des formules patinées par l'usage, présentent leurs condoléances aux familles des disparus au bas des annonces de l'état civil publiées dans la feuille officielle «Tagblatt der Stadt Zurich». Les sociétés culturelles invitent la population à retirer les «Neujahrsblätter» en apportant leur obole, avec en prime un coup d'apéro, offert selon la tradition du 2 janvier. Et les tracts du «mouvement» dressent le calendrier des mille et une occasions de combats de rue,

Un Schauspielhaus comble, tout le gotha pour fêter Dürrenmatt ce dernier samedi après-midi à Zurich. Quelques poignées de «manifestants» à l'entrée distribuent des tracts. Pour parer à toute éventualité, la police est là en nombre impressionnant, en uniforme et en civil, guettant les fauteurs de trouble. Tout ce beau monde montre patte blanche à l'entrée, discours, morceaux choisis, représentation de «Romulus le Grand», rien ne vient troubler l'ordonnance de la cérémonie. A l'entracte, quelques dames souffrant de la chaleur font mine de sortir s'aérer. Impossible, sécurité oblige, les portes resteront fermées. Blockhaus de la culture. Et ce Securitas à des invités qui scrutent les quelques manifestants qui sont encore là, dehors: «Ne les regardez pas, vous allez les énerver!»

l'anniversaire de «papi Dürrenmatt», la double séance du législatif de la ville, mercredi 14 janvier à 17 heures et 20 heures, la réunion des officiers zuri-

chois un de ces prochains jeudis, avec exposé de Peter Sager, et les innombrables procès qui s'annoncent...

Faut-il brûler Zurich? Personne ne pose la question, bien sûr. Mais dans ce détaillement, la Suisse entière a-t-elle une responsabilité? On s'était habitué, autant dans les conseils d'administration que dans les cénacles politiques, à laisser Zurich décider; devons-nous décider pour Zurich?

ZÉRO DE CONDUITE

Les régimes racistes n'ont qu'à bien se tenir

Un code de conduite de plus. Un «groupe de dialogue Eglises-Entreprises», auxquels participaient divers évêques, pasteurs et responsables suisses de l'économie, vient donc de publier des «Lignes de conduite pour des activités économiques dans le domaine international».

En quatre chapitres et une vingtaine d'articles, le sujet est cerné avec toute la suavité et la dignité voulues. Pour l'édification de nos lecteurs, nous nous bornerons à rapporter la dernière disposition traitant — ô horreur — des «rapports économiques avec les pays ayant des systèmes totalitaires et racistes».

Où les rédacteurs laissent pointer le début de l'amorce de quelque chose qui ressemblerait à de la mauvaise humeur. Dans les formes, cela va de soi. Nous citons donc: «S'il s'avère que les relations économiques apportent moralement un soutien ou favorisent directement des manquements graves et répétés au respect des valeurs humaines et fondamentales, et si ces manquements apparaissent plus importants que l'intérêt porté à ces relations économiques, celles-ci seront modifiées ou rompues.»

Le «groupe de dialogue» a-t-il prévu de pousser l'audace jusqu'à articuler le nom de quelques Etats en point de mire? Nous ne le savons pas. L'Afrique du Sud, dites-vous? Oui. Peut-être. Mais que pèse l'apartheid face à «l'intérêt de nos relations» avec Prétoria? That is the question.